

# Ordonnance Souveraine n° 14.116 du 14 août 1999 rendant exécutoire la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	14 août 1999
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 27 août 1999</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	International - Général ; Défense, paix et sécurité ; Droit de la guerre et des conflits armés

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1999/08-14-14.116@1999.08.28>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Notre instrument d'adhésion à la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, faite à Londres, Washington et Moscou le 10 avril 1972, ayant été déposé le 30 avril 1999 auprès du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, ladite convention entrera en vigueur pour Monaco à cette date.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 27 août 1999

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1999/Journal-7405>